

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [daphnee-lapointe-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2fc4cea6d895bf355af0f738>

Date d'obtention : 2024-11-19 17:28:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer la personne qui vient se plaindre et lui faire remplir la grille.
- 2- rencontrer témoins si il y a lieu. Valider l'info.
- 3- rencontrer la personne instigatrice et ou la personne qui a reçu des photos. Valider l'info. Confisquer téléphone si il y a lieu
- 4-contacter le service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- le service est offert dans un cadre scolaire. alors si un parent viens me voir, je ne peux pas faire d'intervention car je dois m'assurer que cela affecte le jeune dans sa vie scolaire.
- 2- Un(e) ami(e) peut venir me voir si il/elle a un inconfort et/ou des inquiétudes en lien avec une situation
- 3- Le but de Sexto est d'accueillir de façon bienveillante la situation et d'aider le/la jeune dans la démarche.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape que je trouve la plus délicate est le moment où je dois contacter le poste de police. J'ai vu dans les mises en situations les moments où je dois appeler, mais je trouve ça délicat quand même. En plus que le sujet en général peut délicat, car il est possible que le jeune ne soient pas à l'aise d'en parler.